

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

18 juillet 2022

N° E22000070 /80

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

**CODE : 3 – loi sur l'eau**

Vu enregistrée le 4 juillet 2022 la lettre par laquelle le maire de Villiers-Saint-Denis demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de Villiers-Saint-Denis.

Vu le code de l'environnement.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022.

**DECIDE**

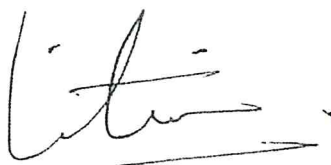
Article 1 : M. Alain Lobgeois, ingénieur chimiste, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au maire de Villiers-Saint-Denis et à M. Alain Lobgeois.

Fait à Amiens, le 18 juillet 2022.

La présidente,



M. Dhiver